Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC des monts du Matin sur la commune principale de l'AIOT 2746 Route de Bouchala 42110 Saint-Martin-Lestra.

La référence de votre dossier est A-3-EF3EYGGKC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/02/2023 à 18h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- lohan.crozier@hotmail.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- lohan.crozier@hotmail.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AlOT: Je ne connais pas mon numéro d'AlOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant	
Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant	
Personne physique	
Sexe : Masculin	
Date de naissance : 22/10/1966	
N° SIRET 34895952900010	
Nom : Crozier	
Prénom : Jean-Noël	
Adresse électronique :	
Téléphone portable : , ,	
Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la régler aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, pub anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des republic et l'administration. Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atte publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relation public et l'administration.	olié sans elations entre le einte à la sécurité que la donnée ne
Adresse en France	
2746 Route de Bouchala	
Route de Bouchala	
42110 ST MARTIN LESTRA	
Adresse électronique d'échange avec l'administration	
Adresse électronique : , , ,	

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : GAEC des monts du Matin

Description des activités :

Vaches laitières

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : OUI

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 2746 Route de Bouchala 42110 Saint-Martin-Lestra

X:807683

Y: 6516268

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Précisions Quantité totale Régime Rubrique Alinéa rubriques Elevage, transit, Nombre de vaches vente etc. de 2101 2-c 95 u bovins

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

vaches laitières fumier lisier

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
042008972	Crozier	1
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 60		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 3700

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 3700

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1: Dont produite sur l'installation (en kg N) 3700

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination:

fumier.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : Etang

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant portable

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m

Plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan de masse 1.pdf